Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 15 Jun 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2568

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS :
CONDUITE DE REUNIONS ET DYNAMIQUE DE GROUPE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987306U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

2568 4

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✱ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Y. Lefèvre Date et signature (2) : 29.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

CODE (3) 9873 06 U36 X1	dom. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : **0** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **0** (1) inférieur **O** (1) supérieur

✱ (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	0	Social	O
Pédagogique	X	Pédagogique	~~O~~
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✱ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 587306U36X1	dom. form. 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Animation de réunions	CT	F	20
Dynamique des groupes	CT	F	22
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	42

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque remarquée. Avis favorable
R. DONNIER 3/3/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : .....10 MARS 1999..... Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation permettra de :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- préparer les animateurs d'Ecoles de Devoirs à participer à des réunions d'équipe, à animer des réunions avec les enfants et avec des partenaires, dans le but d'atteindre avec les membres du groupe l'objectif fixé collectivement.
- former les animateurs d'Ecoles de Devoirs à animer des réunions de différents types, en utilisant les méthodes et techniques susceptibles d'amener le groupe vers la réalisation de son (ses) objectif(s)
- sensibiliser les animateurs d'Ecoles de Devoirs à la dynamique des groupes et aux différents dysfonctionnements susceptibles de freiner le travail en groupes.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Capacités préalables requises.

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, il devra prouver qu'il est capable :

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif à la gestion de groupes et à la communication et en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence.
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation

- Différencier l'essentiel de l'accessoire.
- Faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- Argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- S'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

ou

Titres pouvant en tenir lieu :

- CTSS
- CESS

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable :	Matières
• d'adapter l'organisation de la réunion à l'objectif poursuivi (information ascendante ou descendante, discussions, prise de décision, réalisation d'une tâche collective, évaluation, convivialité…)	• Les différents types de réunions et leurs objectifs et fonctionnements respectifs.
• d'adopter des attitudes susceptibles de faire progresser le groupe vers son objectif, et non à en freiner le travail - concentrer son action et ses interventions sur la réalisation de l'objectif annoncé - prendre d'autres points de vue en considération dans sa réflexion.	• - la participation positive à une réunion
- préparer une réunion selon les objectifs poursuivis et le temps disponible. - animer des réunions en utilisant les techniques susceptibles d'amener les participants à exprimer leurs points de vue, dans le respect et l'écoute de chacun. - faire émerger du groupe les actions et/ou projets à développer collectivement ou en partenariat - utiliser des outils tels que : questions, reformulations, synthèses… - rédiger un compte-rendu et/ou un P.V. de réunion	• - l'animation de réunions
• d'observer le fonctionnement d'un groupe et en analyser divers aspects. • de repérer ce qui facilite ou entrave la progression d'un groupe vers la réalisation de son objectif. • d'observer les dysfonctionnements d'un groupe, en rechercher les causes et mettre en place des stratégies et techniques susceptibles de les résoudre.	• La dynamique des groupes

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de participer à une réunion en adoptant une attitude d'écoute et de respect de l'autre et en concentrant ses interventions sur la réalisation des objectifs annoncés et poursuivis.
- de préparer et animer des réunions de différents types en adaptant la méthode utilisée à l'objectif poursuivi.
- de réguler les échanges dans le groupe, par la distribution de la parole, le reformulation, les synthèses, la gestion du temps et de l'ordre du jour.
- de rédiger un P.V. ou un compte-rendu de réunion.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- son sens de l'écoute
- la cohérence entre les stratégies développées et les objectifs poursuivis
- la clarté dans l'expression et la formulation de points de vue, de synthèses, de questions
- la justesse de l'analyse des phénomènes de groupes.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
Conduite de réunions et dynamique de groupe (convention)

Les chargés de cours

Experts dans le domaine de la dynamique des groupes